



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le **08 DEC. 2023**

Madame,

Par courrier du 7 décembre 2023, vous sollicitez un délai supplémentaire jusqu'au mardi 27 décembre 2023 pour le dépôt de votre rapport concernant l'enquête publique relative

- la construction d'une nouvelle station d'épuration à LANNION et à la mise en conformité du système d'assainissement de LANNION (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux) au titre du code de l'environnement ;

- la dérogation à la loi littoral au titre du code de l'urbanisme ;

- l'utilisation du domaine public maritime au titre du code général de la propriété des personnes publiques.

qui s'est déroulée lundi 9 octobre (9h00) au vendredi 10 novembre 2023 (17h30) en mairie de LANNION (siège d'enquête) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que dans les mairies de LOUANNEC, PLOUBEZRE, PLOULEC'H, SAINT-QUAY-PERROS et TRÉBEURDEN, et pour laquelle vous avez été nommée présidente de la commission d'enquête.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-15 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Vous m'indiquez ne pas être en mesure de respecter ce délai en raison du retard dans la transmission du mémoire en réponse de Lannion Trégor communauté. En effet, vous avez reçu ce document le 5 décembre 2023, alors que la date prévue de remise de votre rapport est le 10 décembre 2023, ce qui laisse seulement 5 jours pour réunir la commission d'enquête.

Compte tenu de votre argumentaire et de la possibilité offerte par l'article L. 123-15 susvisé de proroger ce délai, je vous informe que je vous accorde un délai supplémentaire jusqu'au 27 décembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Martine VIART
Commissaire enquêteur – Présidente de la commission d'enquête
13b rue de la Ville Offier
22190 PLERIN

Copie à : Lannion Trégor communauté

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
Prefet22

Prefet22 Prefet22

L'adjoint au maire...
Bruno LEDRETON